
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 15 décembre 2008

L'An deux mille huit le 15 décembre à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MORILLON, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, M. DALBIS, M. RAOUL, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle GERMANY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, Melle TALLA, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, Mme MORILLON, M. QUEVAREC, M. ABBI.

Absent : M. TAOUZA.

Secrétaire : M. COPILLION.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

Vu la convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine signée le 10 juin 2005,

Considérant la création d'une voie transversale, nécessitant la démolition du 10 rue Charles de Foucault,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix POUR et 8 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE :

- **d'acquérir** à l'euro symbolique, 12 appartements et 13 caves, appartenant à la SA HLM Coopération Famille,

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. VIALAY', with a large, sweeping flourish at the end.

Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 36

L e Maire : « Des questions ou des commentaires ? Monsieur TAOUZA ».

Monsieur TAOUZA : « A vrai dire, je me demande si on va encore rajouter une couche concernant la destruction des logements. Je voudrais simplement vous rappeler qu'il y a quand même sauf si, jamais éventuellement si cela a bougé depuis, il y a quand même 1 851 demandes de logements en cours. C'est vrai on l'a constaté dans les précédentes délibérations, que vous faites un effort qui est forcé, rappelons-le quand même, ce n'est pas une volonté de votre part d'acquérir des logements, mais si jamais c'est pour en détruire de l'autre côté, voyez-vous non, nous voterons CONTRE cette délibération ».

Le Maire : « Merci Monsieur TAOUZA. Pas d'autres interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».